



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 1 -2017 - Séance du 27 février 2017 - Orale

Réaménagement de la place de la Gare

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans sa communication 24/2016, la municipalité informait le conseil de deux projets de réaménagement de gares MVR sur notre territoire dont celle de St-Légier Gare. Ce projet mis à l'enquête fin 2016 prévoit un réaménagement complet de la place de la gare afin d'y accueillir des bus tel que le préconisait l'étude TP régionale.

Au vu de la participation financière communale approchant CHF 350'000.- TTC à ce réaménagement, la municipalité a jugé indispensable d'en revoir la justification, tenant également compte de la difficulté du débouché de la route de la Gare dans la route d'Hauteville aux heures de pointe sans une régulation complémentaire du trafic. Aussi, les premiers retours par rapport à l'arrêt provisoire du collège de La Chiésaz mis en place avec la ligne 215 s'avèrent très positifs.

Elle a soumis son appréciation à sa commission "Mobilité et Sécurité" le 10 janvier 2017 qui partage l'analyse faite par la municipalité concluant à favoriser la pérennisation de l'arrêt provisoire situé au centre du village et de renoncer au réaménagement de la place de la Gare pour y accueillir des bus. Par conséquent, les correspondances bus/MVR seront maintenues à St-Légier-Poste ou La Chiésaz.

La municipalité tient à préciser que cette décision communale ne remet pas en cause le réaménagement de la gare MVR elle-même nécessitant une participation communale de l'ordre de CHF 320'000.- qui fera l'objet d'un futur préavis au courant de cette année encore.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 24 février 2017

M. Dominique Epp, municipal délégué
Bureau du conseil communal